

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15533**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du Territoire et Urbanisme spécialité Aménagement Territorial Durable et Géomatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Lille 1 Sciences et Technologies	Président de l'université de Lille I - Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce diplôme forme des cadres intermédiaires capables d'apporter une assistance technique en aménagement territorial en lien avec la maîtrise d'ouvrage (projets de territoire, projet paysage) ou la maîtrise d'œuvre Voirie, Réseaux et Divers (VRD), de jouer un rôle de coordination entre les différents acteurs de l'aménagement territorial, d'utiliser les outils d'observation, de traitement et de valorisation de l'information géographique (géomatique) pour contribuer à la mise en œuvre des procédures de l'aménagement territorial, d'exploiter les données en vue de produire des documents statistiques, des cartes pour des projets d'aménagement menés par les responsables de collectivités territoriales, les urbanistes ... d'appréhender les enjeux du développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et les stratégies de développement des entreprises ou des collectivités territoriales, de s'intégrer à des équipes opérationnelles, et/ou à les encadrer.

La licence professionnelle « Aménagement territorial durable et géomatique » vise à former des personnels qualifiés de niveau cadre intermédiaire :

- maîtrisant les outils nécessaires pour le suivi et l'assistance à la réalisation de projets de territoire
- capable d'appréhender les enjeux techniques et juridiques d'un projet de territoire ;
- capables d'apporter une assistance pour la mise en œuvre des procédures réglementaires d'aménagement territorial ;
- capable de gérer des documents d'urbanisme (carte communale, Plans Locaux d'Urbanisme -PLU, Schéma de - cohérence Territorial-SCOT)
- capables de prendre en compte les principes du développement durable dans la gestion des territoires ;
- capables de prendre en compte les paysages dans les procédures de l'aménagement territorial ;
- maîtrisant l'utilisation des logiciels de traitement de l'information géographique (Systèmes d'Information Géographique-SIG) ;
- capables d'apporter une assistance technique pour la maîtrise d'œuvre Voiries, Réseaux et Divers (VRD) ;
- capables de mobiliser les sources d'informations géographiques, statistiques et documentaires pour aider à la réalisation d'un diagnostic territorial ;
- **capables de collaborer avec les chef de projets de territoires.**

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la licence professionnelle pourra s'intégrer dans des bureaux d'études en aménagement territorial pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, des sociétés de conseil en aménagement des territoires, des services d'aménagement des territoires des collectivités territoriales (communes, communautés de communes ou d'agglomération, communauté urbaine, conseil général, conseil régional), des syndicats mixtes, des cabinets de géomètres experts, des entreprises de travaux publics.

- Assistant conseiller en développement local durable
- Assistant chargé d'analyses et de développement
- Assistant gestionnaire de projet
- Assistant chargé de planification

Assistant chargé d'études en maîtrise d'œuvre Voirie, Réseaux et Divers (VRD)

- Chargé/Chargée d'analyses et de développement
- Conseiller/Conseillère en développement local
- Chargé/Chargée d'études techniques du BTP

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence professionnelle se compose de deux semestres S5 et S6 qui correspondent à 60 crédits ECTS :

- 450 heures d'enseignement,
- 120 heures de projets tuteurés,
- 12 semaines de stage au S6.

Le projet tuteuré met en application les compétences pratiques et théoriques.

Les enseignements de ces semestres 5 et 6 sont structurés en grands domaines et sont assurés par des universitaires et des professionnels :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes

- Disciplinaires (150 H) : Aménagement territorial durable (UE 1), Aménagement, environnement et paysage (UE 2), Urbanisme opérationnel et maîtrise d'œuvre (UE 8),
- Outils (150 H) : Géolocalisation et cartographie (UE 3), Gestion de l'information géographique (UE 4), Géomatique (UE 5)
- Spécifiques (50H) : Assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'œuvre VRD (UE 9)
- Transversales (100H) : Communication (UE 6), Législation (UE 7)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Professionnels, enseignants-chercheurs et enseignants
En contrat d'apprentissage	X	Professionnels, enseignants-chercheurs et enseignants
Après un parcours de formation continue	X	Professionnels, enseignants-chercheurs et enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Professionnels, enseignants-chercheurs et enseignants
Par candidature individuelle	X	Professionnels, enseignants-chercheurs et enseignants
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Professionnels, enseignants-chercheurs et enseignants

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO 272 du 24 novembre 1999.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 12 septembre 2006 relatif aux habilitations de l'université Lille 1 à délivrer les diplômes nationaux.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Date de création 2010-2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Dcérêt VAE n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO du 26/04/2002.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://ofip.univ-lille1.fr/publications.php?page=tb>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Lille1 Sciences et Technologies, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lille1 Sciences et Technologies, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Historique de la certification :

Habilitation renouvelée pour 4 ans.